



[www.lex.community](http://www.lex.community)

# **Conditions Générales d'Utilisation**

## **Lex Community**

### **Page de Consentement**

**Version 1.0**

**04/09/2022**

**Tous droits réservés**



## Table des matières

1	Introduction .....	3
2	Définitions et acronymes.....	3
3	Description du Service.....	5
3.1	Objet du Service .....	5
3.2	Accès au service .....	5
3.3	Services accessoires.....	6
4	Déroulement d'une Transaction .....	6
5	Conservation des données .....	7
6	Obligations du Signataire .....	8
7	Responsabilité de LEX PERSONA .....	8
8	Sécurité .....	9
9	Protection des données à caractère personnel.....	9
9.1	Cas de la Signature électronique simple.....	9
9.2	Cas de la Signature électronique avancée avec authentification par SMS.....	10
10	Confidentialité .....	11
11	Propriété intellectuelle .....	11
12	Effets juridiques et convention de preuve.....	11
13	Nullité partielle .....	13
14	Loi applicable et attribution de juridiction .....	13
15	Contact.....	13
16	Annexe .....	13



## 1 Introduction

La société LEX PERSONA, dont le siège social est situé 9, avenue du Maréchal Leclerc, 10120 St-André-les-Vergers, immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro RCS 480 622 257 (ci-après LEX PERSONA) met à disposition des Utilisateurs et Signataires un service de création de Signature électronique de Documents : LEX COMMUNITY (ci-après le Service).

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (appelées CGU dans la suite du document), ont pour objet de définir les conditions d'utilisation du Service par les Signataires. Le Signataire reconnaît, avant toute utilisation du Service :

- Avoir pris connaissance des présentes CGU et les accepter sans réserve ;
- Disposer de la pleine capacité juridique et des habilitations pour s'engager au titre des présentes CGU.

Les présentes CGU s'appliquent et sont opposables à tout Signataire qui les aura expressément et sans réserve acceptées en cochant la case prévue à cet effet, lorsque celle-ci lui est présentée dans la Page de consentement, lors d'une Transaction réalisée par le Service.

Le Signataire accepte sans réserve les CGU en cochant la case prévue à cet effet sur la Page de consentement lors d'une Transaction réalisée au moyen du Service.

Le Signataire est informé que son engagement ne nécessite pas de signature préalable.

Les présentes CGU sont téléchargeables au format PDF par le Signataire depuis la Page de consentement.

Les présentes CGU peuvent être modifiées à tout moment par LEX PERSONA. Chaque nouvelle version des CGU, numérotée, datée et cachetée électroniquement par la société LEX PERSONA, entre en vigueur à compter de la date de sa publication. Les CGU applicables sont celles disponibles en ligne au moment de l'utilisation du Service.

## 2 Définitions et acronymes

**Autorité d'Horodatage (AH)** : entité légale responsable d'un service de confiance d'horodatage qui délivre des jetons d'horodatage qu'elle signe électroniquement et qui contiennent notamment la date (basée sur une horloge exacte liée au temps universel coordonné), l'empreinte des données horodatées et l'identifiant de la politique d'horodatage appliquée. La Politique d'Horodatage est disponible sur le site internet de LEX PERSONA.

**Autorité de Certification (AC)** : entité légale chargée de la création, la délivrance, la gestion et la révocation des Certificats au titre de sa Politique de Certification.

**Bi-clé** : combinaison d'une clé privée et d'une clé publique utilisée pour effectuer des opérations cryptographiques.

**Certificat** : désigne le fichier électronique délivré par l'Autorité de Certification comportant les éléments d'identification de son Porteur et une clé cryptographique publique permettant la vérification de la Signature électronique pour lequel il est utilisé. Dans le cadre des présentes CGU, un Certificat désignera plus



particulièrement le Certificat utilisé par le Signataire pour signer. Il pourra s'agir d'un Certificat dont dispose déjà le Signataire ou bien d'un Certificat délivré « à la volée » par l'AC « Sunnystamp Natural Persons CA » gérée par LEX PERSONA et dédié à une Transaction de signature particulière.

**Déclaration d'IGC** : document destiné en particulier aux porteurs de Certificats, qui présente et résume les points principaux décrits par la Politique de Certification de l'AC.

**Document** : tout document sous forme électronique constitutif d'un Parapheur.

**Données personnelles** : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

**Fichier de Preuve** : ensemble des éléments collectés par le Service pour chaque Transaction permettant ainsi d'assurer la traçabilité et la preuve de la réalisation de la signature en ligne, et qui peut, le cas échéant, être utilisé en justice aux fins de preuve en cas de litige sur une Signature électronique produite par le Service.

**Fournisseur d'identité** : entité chargée d'identifier et d'authentifier les Signataires. Le Fournisseur d'identité, après avoir vérifié l'identité du Signataire, produit un Jeton d'identité attestant de cette identité qui est ensuite vérifié par LEX PERSONA.

**Horodatage d'une signature électronique** : appelé Horodatage dans le Document, il permet d'attester de la date de Signature d'un Document par le Service au moyen d'un jeton d'horodatage délivré par une AH aussitôt la Signature électronique effectuée.

**Jeton d'identité** : donnée électronique produite par un Fournisseur d'identité et attestant de l'identité d'un Signataire.

**One Time Password (OTP)** : code à usage unique généré par le Service et transmis au Signataire par courriel et/ou SMS afin de l'authentifier dans le cas d'une Signature en mode serveur (avec un Certificat à la volée ou avec un Certificat de cachet serveur LEX PERSONA).

**Page de consentement** : ensemble d'écrans HTML exposés par le Service et permettant au Signataire de visualiser et/ou de télécharger les Documents présentés, d'approuver les CGU du Service et d'exprimer explicitement son consentement quant aux Documents soumis à Signature électronique.

**Parapheur** : circuit de Signature(s) d'un ou plusieurs Document(s) dont au moins un est soumis à Signature.

**Partie(s)** : personne(s) physique(s) qui participe(nt) au processus de Signature. Au singulier, il désigne indépendamment l'Utilisateur, le(s) Signataire(s), au pluriel, il désigne l'ensemble.

**Politique de Certification (PC)** : ensemble de règles auxquelles une AC se conforme dans la mise en place et la fourniture de ses prestations et indiquant l'applicabilité d'un Certificat à une communauté particulière et/ou à une classe d'applications avec des exigences de sécurité communes.



**Porteur** : désigne la personne, physique ou morale, identifiée dans le Certificat et ayant sous son contrôle la clé cryptographique privée correspondant à la clé publique associée au Certificat.

**Service** : ensemble des solutions logicielles que LEX PERSONA s'engage à fournir aux Utilisateurs et aux Signataires pour leur permettre respectivement de faire signer et de signer électroniquement des Documents.

**Service d'Horodatage** : service fourni par un tiers qui produit, à la demande, un Horodatage d'une signature électronique qui lui est fournie par le Service.

**Signataire** : personne physique désignée par l'Utilisateur pour signer le(s) Document(s) d'une Transaction.

**Signature** : opération consistant pour le Signataire à signer électroniquement le(s) Document(s) d'une Transaction à l'aide d'un Certificat et d'une Clé privée associée appartenant au Signataire. Les Signatures produites sont des signatures électroniques au sens du Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance.

**Signature en mode serveur avec Certificat à la volée** : signature réalisée avec un Certificat délivré « à la volée », par l'AC « Sunnystamp Natural Persons CA » de LEX PERSONA au nom du Signataire pour signer le(s) Document(s) soumis à signature à l'occasion d'une Transaction. La PC de l'AC « Sunnystamp Natural Persons CA » est disponible sur le site internet de LEX PERSONA.

**Signature en mode serveur avec Certificat de cachet serveur Lex Persona** : signature réalisée avec un Certificat de cachet serveur qualifié eIDAS au nom de LEX PERSONA pour le compte du Signataire afin de signer le(s) Document(s) soumis à signature à l'occasion d'une Transaction.

**Transaction** : opérations successives ayant pour finalité la Signature d'un ou plusieurs Document(s) adressé(s) par l'Utilisateur.

**Utilisateur** : personne physique qui utilise le Service afin d'initier une ou plusieurs Transactions permettant de faire signer électroniquement des Documents à des Signataires.

## 3 Description du Service

### 3.1 Objet du Service

Le Service soumis aux présentes CGU a pour objet de permettre la Signature de Document(s) préparé(s) par l'Utilisateur et présenté(s) au Signataire via la Page de consentement.

### 3.2 Accès au service

Le Service est accessible en ligne, 24h/24, 7j/7, sauf cas de force majeure, pannes, opérations de maintenance, de mise à jour ou de problèmes liés aux réseaux de télécommunication.



Le Service est délivré au Signataire, au moyen de la Page de consentement qui lui est proposée soit directement soit via un lien sécurisé contenu dans un courriel d'invitation à signer, pour lui permettre de signer le(s) Document(s) de la Transaction.

### 3.3 Services accessoires

Le Service s'appuie lui-même sur les services tiers suivants :

- L'AC « Sunnystamp Natural Persons CA » de LEX PERSONA délivrant les Certificats aux Signataires devant signer au sein d'une Transaction (la Déclaration d'IGC de cette AC est fournie en Annexe), en mode serveur avec Certificat à la volée ;
- Un ou plusieurs Fournisseurs d'identité, qui selon le contexte et le choix de l'Utilisateur et du Signataire, peuvent être fourni(s), hébergé(s), exploité(s) par une entité tierce, ou agrégé(s) par un fédérateur d'identité (tel que FranceConnect) ;
- Un Service d'Horodatage de LEX PERSONA ;
- Un Service d'envoi de courriel ([Sendinblue](#) – fournisseur français) pour communiquer avec les Utilisateurs et Signataires ;
- Un Service d'envoi de SMS ([Smsmode](#) – fournisseur français) pour communiquer les codes d'authentification aux Signataires le cas échéant.

## 4 Déroulement d'une Transaction

Les paragraphes ci-dessous décrivent les différentes étapes d'une Transaction.

**4.1. Réception d'un courriel contenant une invitation à signer (étape optionnelle).** Préalablement à l'utilisation du Service, le Signataire reçoit une invitation à signer, strictement personnelle, à son adresse courriel telle qu'elle a été définie par l'Utilisateur. Ce courriel contient également un lien vers les présentes CGU.

**4.2. Présentation du contexte de la Transaction (étape optionnelle).** La Transaction démarre et le Signataire est tout d'abord informé du contexte de la Transaction : de qui elle émane, quels sont les Signataires et autres parties prenantes à la Transaction, le nom et l'objet de la Transaction. Le Signataire peut alors décider de refuser la Transaction, ou bien, en cliquant sur le bouton « Suivant » de passer à l'étape de visualisation des Documents à signer ou d'accéder directement à la page de Consentement, selon le paramétrage de la Transaction.

**4.3. Visualisation des Documents de la Transaction (étape optionnelle).** Dans cette étape, qui est fonction du paramétrage de la Transaction, le Signataire peut avoir l'obligation de parcourir un ou plusieurs des Documents à signer.

**4.4. Présentation de la Page de consentement.** La Page de consentement s'affiche dans le navigateur Internet du Signataire. Elle lui présente le/les Document(s) à signer et, le cas échéant, la liste des documents joints à consulter qui ne feront pas l'objet d'une Signature électronique. En fonction du paramétrage du Service, la Page



de consentement peut demander au Signataire de dessiner sa griffe de signature ou de téléverser l'image de cette griffe qui pourra être intégrée dans le(s) Document(s) signé(s) au format PDF.

**4.5. Recueil du consentement.** Le Signataire coche la case par laquelle il atteste avoir lu et approuvé les présentes CGU, et par ce consentement exprès, il reconnaît la validité et l'opposabilité de la Signature électronique du ou des Document(s).

**4.6. Génération ou utilisation d'un Certificat et création de la Signature.** En fonction du choix du type de Signature par l'Utilisateur, le Signataire peut être amené à signer en mode serveur avec Certificat à la volée, ou en mode serveur avec Certificat de cachet serveur LEX PERSONA.

- En fonction du paramétrage de la Transaction effectué par l'Utilisateur, le Signataire peut être invité à s'authentifier selon un processus défini, tel qu'une connexion FranceConnect, ou tout autre moyen pris en charge par le Service.
- En fonction du type de Certificat défini dans le paramétrage de la Transaction :
  - Un Certificat de Signature à usage unique est délivré à la volée par l'AC « Sunnystamp Natural Persons CA » pour la création de la Signature du(des) Document(s). Les données d'identification qui figurent sur la Signature sont celles du Porteur du Certificat.
  - La Signature est créée à l'aide du Certificat de cachet serveur LEX PERSONA.

**4.7. Authentification du Signataire.** La Page de consentement demande ensuite au Signataire de vérifier l'exactitude de ses informations personnelles qui seront intégrées dans les signatures produites.

En fonction du paramétrage du Service, la Page de consentement peut ensuite demander au Signataire :

- De saisir le code OTP qu'il a reçu par courriel ;
- De saisir le code OTP qu'il a reçu par SMS ;
- De s'authentifier sur FranceConnect.

**4.8. Signature du ou des document(s).** Le Signataire clique sur le bouton « Signer ».

**4.9. Fin de la Transaction.** Le Signataire et l'Utilisateur sont notifiés du résultat de la Transaction par courrier électronique. Les Documents signés peuvent être téléchargés dès leur signature et seront également accessibles en pièces jointes d'un courriel adressé par le Service.

À tout moment, le Signataire peut annuler la Transaction et, le cas échéant, refuser de signer en indiquant la raison de ce refus.

## 5 Conservation des données

Le Service conserve :

- Les Documents constitutifs des Parapheurs ;
- Les données de traçabilité des transactions de Signature qui sont regroupées dans les Fichiers de Preuve générées par le Service, et qui incluent notamment les informations d'identité des Signataires.



Les Fichiers de Preuve générés lors de chaque Transaction sont cachetés électroniquement par LEX PERSONA et sont conservés par le Service de manière à assurer leur intégrité et leur confidentialité.

Il incombe à l'Utilisateur de télécharger les Documents et les Fichiers de preuve relatifs aux parapheurs terminés en application de la législation, des réglementations, ou des procédures des autorités administratives ou juridiques applicables.

Le Service conserve pendant **10 jours calendaires** les Documents et les Fichiers de preuves relatifs aux parapheurs terminées.

## 6 Obligations du Signataire

Le Signataire s'engage à :

- Ne signer le(s) Document(s) à travers la Page de consentement qu'en ayant pleinement conscience que sa signature électronique présentera des effets juridiques potentiellement similaires à ceux qu'aurait sa signature manuscrite sur un document au format papier ;
- N'utiliser aucun dispositif, logiciel ni aucun programme informatique entravant ou risquant d'entraver le fonctionnement du Service, y compris le fonctionnement des communications électroniques, et toutes autres opérations sur le Service ;
- Ne pas porter atteinte au fonctionnement du Service ;
- Être garant de l'exactitude et de toutes les informations communiquées au Service ;
- Assurer la confidentialité du(des) code(s) confidentiel(s) qui lui est(ont) adressé(s).
- Être le seul responsable de la conformité de l'utilisation qu'il fait du Service vis-à-vis des lois et réglementations en vigueur.

## 7 Responsabilité de LEX PERSONA

LEX PERSONA fournit uniquement une prestation technique en mettant à disposition des Signataires des logiciels et outils leur permettant de bénéficier du Service. Ainsi, l'utilisation du Service se fait aux risques des seuls Signataires, et engage leur seule responsabilité. La responsabilité de LEX PERSONA est donc limitée à la mise à disposition des Signataires de logiciels et outils permettant la création de Signature électronique.

LEX PERSONA ne peut être tenue pour responsable d'un usage inapproprié du Service au regard de la réglementation applicable aux Documents.

Il est expressément convenu entre les Parties que la société LEX PERSONA ne peut être tenue pour responsable d'un dommage, qu'il soit direct ou indirect, lié à l'utilisation du Service ou sa non-conformité aux besoins d'un Utilisateur.

LEX PERSONA exclut toute garantie, notamment de vice caché, de conformité à un besoin, de bon fonctionnement, de performance et de disponibilité du Service.



## 8 Sécurité

LEX PERSONA s'engage à déployer ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser le Service et assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données.

Dans le cadre de son accès au Service, il est expressément rappelé au Signataire qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient au Signataire de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et logiciels, notamment des détournements éventuels et de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans son système d'information.

LEX PERSONA peut prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires à la sécurité du Service.

## 9 Protection des données à caractère personnel

LEX PERSONA met en œuvre des traitements de données personnelles afin de fournir le Service et plus particulièrement, de permettre au Signataire d'être identifié et authentifié, d'apposer sa Signature électronique sur le Document et de constituer et conserver le Fichier de Preuve.

### 9.1 Cas de la Signature électronique simple

Au sens du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, LEX PERSONA agit comme responsable de traitement.

A ce titre, LEX PERSONA collecte, traite et héberge des données à caractère personnel afin de fournir un service de Signature électronique conforme à la réglementation en vigueur.

Les données à caractère personnel traitées sont collectées directement auprès du Signataire ou indirectement auprès de l'Utilisateur.

Le tableau ci-dessous précise les Données personnelles traitées, la finalité et la base légale du traitement ainsi que la durée de conservation des données. En revanche, les données effectivement traitées dépendent du niveau de Signature électronique exigé par l'Utilisateur.

Donnée personnelle	Finalité	Fondement légal	Durée de conservation
Nom de famille	Identification du Signataire et enregistrement dans le Fichier de preuve	Intérêt légitime, nécessaire au service	10 jours dans le fichier de preuve
Prénom(s)	Identification du Signataire et enregistrement dans le Fichier de preuve	Intérêt légitime, nécessaire au service	10 jours dans le fichier de preuve



Pays de naissance, nationalité ou pays de délivrance de la pièce d'identité vérifiée	Identification du Signataire et enregistrement dans le Fichier de preuve	Intérêt légitime, nécessaire au service	10 jours dans le fichier de preuve
Adresse courriel	Envoi d'un OTP courriel pour la Signature en mode serveur afin d'authentifier le Signataire et enregistrement dans le Fichier de preuve	Intérêt légitime, nécessaire au service	10 jours dans le fichier de preuve
Numéro de portable	Envoi d'un OTP SMS pour la Signature en mode serveur afin d'authentifier le Signataire et enregistrement dans le Fichier de preuve	Intérêt légitime, nécessaire au service	10 jours dans le fichier de preuve
Adresse IP	Enregistrement dans le Fichier de preuve	Intérêt légitime, nécessaire au service	10 jours dans le fichier de preuve
Autres données pouvant se trouver dans un Jeton d'identité (comme la date de naissance par exemple)	Vérification de l'identité du Signataire et enregistrement dans le Fichier de preuve	Intérêt légitime, nécessaire au service	10 jours dans le fichier de preuve

LEX PERSONA s'engage à ne pas divulguer à des tiers autres que ses sous-traitants, des tribunaux (à des fins juridiques) ou autorités compétentes, les Données personnelles relatives à chaque Signataire sans l'autorisation préalable de la personne concernée.

Toute opposition du Signataire à la conservation de ses données personnelles empêche la délivrance d'un Certificat et la création de Signature. Le Signataire peut communiquer à LEX PERSONA toute demande d'accès à ces données personnelles à l'adresse courriel : [dpo@lex-persona.com](mailto:dpo@lex-persona.com).

## 9.2 Cas de la Signature électronique avancée avec authentification par SMS

En cas de signature électronique avancée avec authentification par SMS, l'Utilisateur a l'obligation de vérifier la pièce d'identité du Signataire. Cette opération fait naître un nouveau traitement au sens de la réglementation sur la protection des Données personnelles.



Dès lors, le responsable de ce traitement ayant pour finalité la vérification de la pièce d'identité est l'Utilisateur. Lex Persona ne peut être tenu responsable de l'usage qu'il sera fait de la pièce d'identité ou de sa durée de conservation.

## 10 Confidentialité

LEX PERSONA prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger les informations confidentielles échangées sur le Service. Il est interdit aux Signataires de dévoiler des informations confidentielles acquises lors de la Transaction sur le Service.

Ces dispositions ne font pas obstacle aux communications ordonnées par voie judiciaire ou administrative.

## 11 Propriété intellectuelle

Tous les éléments composant le Service, les documentations et toutes autres informations remises par LEX PERSONA sont et restent la propriété exclusive de LEX PERSONA. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, de ces éléments et/ou des informations qu'il contient, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite et constitue une contrefaçon susceptible de poursuites à l'exclusion des utilisations et reproduction préalablement et expressément autorisées.

Les présentes CGU n'emportent aucune cession des droits de propriété intellectuelle dont LEX PERSONA est le titulaire.

Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit est strictement interdite et constitue une contrefaçon susceptible de poursuites à l'exclusion des utilisations et reproduction préalablement et expressément autorisées.

L'Utilisateur déclare détenir et conserver la libre disposition des droits de propriété intellectuelle des Documents destinés à être utilisés dans le cadre du Service. L'utilisation du Service n'emporte aucune cession de droit de propriété intellectuelle dont l'Utilisateur est le titulaire.

## 12 Effets juridiques et convention de preuve

Lorsqu'elle garantit l'identité du signataire et l'intégrité du Document signé, la Signature électronique a la même valeur juridique que la Signature manuscrite. Elle ne peut être contestée au seul motif qu'elle se présente sous forme électronique. En revanche, le niveau de sécurité varie selon le niveau de Signature électronique. Dès lors, les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments du Document signé au moyen du Service, sur le fondement de leur nature électronique.

Tout contrat conclu par des moyens électroniques selon la procédure décrite dans les CGU est formé lorsque le Document porte la Signature de chaque Partie.

Les Parties reconnaissent et conviennent expressément que :

- la transmission électronique du Document signé au moyen d'une Signature électronique à travers le Service vaut preuve, entre les Parties, de l'existence, de l'origine, de l'envoi, de l'intégrité et de



l'horodatage du Document ainsi signé par l'une des Parties et de la réception du Document signé par l'autre Partie ; étant précisé que l'envoi et la réception sont réputés intervenir au même instant ;

- le processus de Signature électronique d'un Document signé requiert nécessairement un mode de fonctionnement asynchrone impliquant qu'une des Parties signe avant l'autre Partie. En conséquence, les Parties conviennent expressément que la première signature d'un Document avec une Signature électronique devant être signé par les deux Parties ne constitue pas une offre ou un engagement unilatéral de volonté de la première Partie ayant apposé sa Signature électronique sur le Document ;
- la date de signature du Document sera la date mentionnée dans ledit Document par le ou les Signataires.

Les Parties reconnaissent aux Documents signés au moyen du Service la qualité de document original et les admettent comme preuve recevable entre elles, au même titre qu'un écrit sur support papier, dans toute hypothèse.

Les Parties acceptent que les éléments d'identification utilisés dans le cadre du Service, notamment les Certificats utilisés, soient admissibles devant les Tribunaux et fassent preuve de l'identité du Signataire.

Le Signataire reconnaît avoir communiqué tous les éléments permettant d'assurer son identification.

Les Signataires, dont la Signature électronique a été utilisée pour signer le Document, sont réputés être dûment habilités à signer par la Partie à laquelle ils appartiennent et à engager juridiquement ladite Partie. A ce titre, il appartient à chaque Partie de veiller à ce que le Signataire dispose des délégations de pouvoirs nécessaires. Le défaut d'une Partie dans la gestion de ces délégations de pouvoirs ne pourra pas être opposé à l'autre Partie pour faire échec à la valeur juridique du Document signé.

Les Parties acceptent que :

- (i) Le Signataire manifeste son consentement selon protocole décrit à l'article 4.3. des présentes CGU ;
- (ii) Les actions visées dans le (i) ci-dessus sont admissibles devant les Tribunaux et font preuve des données et des faits qu'elles matérialisent ainsi que des signatures et des procédés d'authentification qu'elles expriment conformément à la réglementation applicable ;
- (iii) Le contrat signé avec une Signature électronique ne peut conférer plus de droits ou d'obligations aux Parties que s'il avait été établi, signé et conservé sur support papier ;
- (iv) Les présentes CGU ne modifient pas les règles générales et spéciales de validité, d'exécution et de fin des contrats ;
- (v) Les dates certifiées électroniquement sont admissibles devant les Tribunaux et font preuve des données et des éléments qu'elles contiennent. Les Parties reconnaissent que l'établissement de tous les Documents sera effectué conformément à l'heure du Temps Universel Coordonné (UTC) ;



- (vi) Les courriers électroniques émis par le Service concernant le processus de Signature, les Documents signés dans le cadre du Service et les Fichiers de preuve sont admissibles devant les Tribunaux et font preuve des données et des éléments qu'ils contiennent.

Les Parties reconnaissent que le Service répond aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de contractualisation par voie électronique.

## 13 Nullité partielle

Toute disposition des CGU qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge sera privée d'effet. La nullité d'une telle disposition ne saurait porter atteinte aux autres dispositions des CGU ni affecter leur validité dans leur ensemble ou leurs effets juridiques.

## 14 Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties tenteront de rechercher une solution amiable. En cas d'impossibilité de résoudre le litige à l'amiable au-delà d'un délai de 3 mois à compter de la première notification, la plus diligente des parties soumettra ledit litige à l'appréciation du Tribunal de Troyes.

## 15 Contact

Pour toute réclamation ou question sur l'utilisation et le fonctionnement du Service, le Signataire peut contacter l'Utilisateur qui lui a soumis le(s) Document(s) à signer.

## 16 Annexe

La Déclaration d'IGC de l'AC « Sunnystamp Natural Persons CA » de LEX PERSONA qui est accessible à l'adresse [https://www.lex-persona.com/wp-content/uploads/2022/03/LPTSP\\_SunPKI\\_SNP\\_PDS\\_v1.6.pdf](https://www.lex-persona.com/wp-content/uploads/2022/03/LPTSP_SunPKI_SNP_PDS_v1.6.pdf) s'applique uniquement dans le cas d'une Signature en mode serveur avec Certificat à la volée. Dans le contexte d'utilisation proposé ici, le Client référencé dans cette Déclaration d'IGC désigne l'Utilisateur défini dans le présent document.